AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1617
FR0000063752-FS0671

6 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AUDIKA GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 novembre 2015, la société anonyme de droit danois William Demant Holding A/S[1] (Kongebakken 9-2765 Smørum, Danemark), a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 novembre 2015, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société AUDIKA GROUPE et détenir 8 830 852 actions AUDIKA GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 93,45% du capital et 93,44% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions AUDIKA GROUPE sur le marché par la société William Demant dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les actions de cette société[3].

[1] Contrôlée par la Fondation Oticon (*William Demant og Hustru Ida Emilies Fond*).
[2] Sur la base d'un capital composé de 9 450 000 actions représentant 9 451 011 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 215C1417 du 13 octobre 2015 et D&I 215C1434 du 15 octobre 2015.